A Angoulême, Père Ubu Macron veut un arbre pour cacher la cathédrale...

écrit par Maxime | 14 décembre 2022





Encore une manifestation de l'islamo-écologie. Préservez la planète pour laisser un cadre de vie agréable aux grands-remplacistes…

Cachez cette cathédrale que je ne saurais voir. L'Etat mène la vie infernale à la commune d'Angoulême dans la réalisation de son projet de réaménagement des abords de la cathédrale…

https://www.charentelibre.fr/charente/angouleme/un-arbre-dev ant-la-cathedrale-d-angouleme-la-demande-de-l-etat-qui-faitbondir-le-maire-13350388.php

Un arbre devant la cathédrale d'Angoulême ? La demande de l'État qui fait bondir le maire



La Dreal demande à la Ville « d'étudier l'opportunité de planter un arbre majestueux » devant la cathédrale dans le cadre du réaménagement de la place Saint-Pierre. Photo Archives Ouentin Petit

26

Par **Julie PASQUIER – j.pasquier@charentelibre.fr**, publié le 12 décembre 2022 à 19h05.

Le permis d'aménager de la place Saint-Pierre est en cours d'instruction. L'État demande à la Ville de planter « un arbre majestueux » devant la cathédrale. Hors de question, répond Xavier Bonnefont.

C'est une demande qui tombe du haut d'un arbre. » La remarque est ironique. Elle est signée Jean-Philippe Pousset, adjoint à la sécurité, à Angoulême. La demande en question ? Celle « d'étudier l'opportunité de planter un arbre majestueux devant la cathédrale » dans le cadre du projet de réaménagement de la place Saint-Pierre. Elle émane de la Dreal, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, dans un courrier transmis à la Ville début décembre.

Et elle met le maire en colère. « Il est hors de question de planter un arbre ici », affirme Xavier Bonnefont pour qui c'est une totale aberration. D'abord parce que l'arbre gênerait l'organisation du Circuit des remparts, juge-t-il; ensuite parce qu'il masquerait la façade de la cathédrale, son principal atout. « C'est un sujet sur lequel j'ai déjà dit ce que je pensais. C'est non! »

Je crois que l'ABF ne comprend pas quand je m'exprime.

Car la demande est répétée. Elle a été glissée ces derniers mois lors de différentes réunions entre la Dreal, l'Architecte des bâtiments de France, la Ville, le maître d'œuvre… Elle intervient, aujourd'hui, dans une demande de compléments, faite à l'occasion de l'instruction du permis d'aménager. « En amont du dépôt du dossier, fin octobre, on a échangé pendant cinq mois, validé un certain nombre de points pour que le délai d'instruction soit le plus court possible, observe Xavier Bonnefont. La Ville a été très aidante au regard des demandes. »

« Pousser le projet dans sa meilleure définition »

Elle a notamment consenti à ce que le quai de bus, aujourd'hui situé face à la cathédrale, soit déplacé et installé plus bas dans l'avenue du Président-Wilson, proche des habitations. « Ce n'est pas complètement anecdotique, estime le maire. C'était pour répondre à la Dreal et à l'ABF. Mais je crois que l'ABF ne comprend pas quand je m'exprime. »

Facile de pointer du doigt l'ABF, glisse lui-même Fabien Chazelas, chef de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine. Il assure, de son côté, qu'il « ne s'est jamais agi de planter un arbre » mais de « vérifier que le projet correspond aux objectifs du plan de sauvegarde et de mise en valeur d'Angoulême ». Et d'ajouter : « Avec la Dreal

(1), nous veillons à la bonne préservation de cet espace majeur pour la Ville. Les remparts et promenades d'Angoulême ont fait sa réputation. Nous poussons le projet dans sa meilleure définition pour qu'il soit validé par le ministère de l'Écologie. »

Des délais qui « font exploser la note »

« On voit revenir l'idée d'un aménagement naturel. Or, l'objectif de ce projet est avant tout de sécuriser. Si on doit faire de la renaturation en ville, ce n'est pas sur cet espace », commente, lui-même, Pascal Monier, adjoint à l'urbanisme, pourtant enclin à suivre ces recommandations.

Pour l'heure, tout cela n'est pas de nature à remettre en cause le chantier, mais risque de le repousser. Il y a peu de chance pour que les premiers coups de pelleteuse interviennent, comme annoncé, au premier trimestre (lire cidessous). « L'appel d'offres doit être lancé en janvier, note Jean-Philippe Pousset. Mais il y a beaucoup d'interrogations compte tenu du contexte, de la situation des entreprises, de la hausse du coût des matériaux… »

La Ville avait d'abord annoncé que les travaux auraient lieu entre le Circuit des remparts 2022 et celui de 2023. « Ces délais allongés nous mettent dans une situation incroyable en termes de finances », poursuit Xavier Bonnefont, « scandalisé par toute cette inertie. Avec le contexte inflationniste, ces délais font exploser la note. »

(1) La Dreal ne peut s'exprimer sur un dossier en cours d'instruction.

Cette discorde fait naturellement penser aux projets

délirants de reconstruction de Notre-Dame avec là encore des exigences de végétalisation hors de propos...

https://resistancerepublicaine.com/2021/11/27/les-delires-macr
oniens-de-la-restauration-de-notre-dame/

Au contraire, jamais il n'a été exigé de végétaliser les mosquées lors de la délivrance de leurs permis de construire…

Deux poids, deux mesures.

https://www.lefigaro.fr/bordeaux/cathedrale-d-angouleme-discor
de-autour-de-la-plantation-d-un-arbre-sur-le-parvis-20221213

Cathédrale d'Angoulême : discorde autour de la plantation d'un arbre sur le parvis

Par <u>Marie-Hélène Hérouart</u> Publié hier à 18:07, Mis à jour hier à 18:20

La DREAL préconise d'ombrager d'un arbre imposant la façade de la cathédrale d'Angoulême rénovée en 2021 . Mairie d'Angoulême

La Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) recommande de planter un arbre sur le parvis de la cathédrale d'Angoulême. La préconisation provoque une levée de boucliers.

La mairie et le diocèse d'Angoulême s'accordent pour le dire : «planter un arbre» sur le parvis de la cathédrale Saint-Pierre est irréalisable. Après près de deux ans de discussions et de concertation sur le sujet avec la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL), Pascal Monier, adjoint au maire à l'urbanisme et à l'écologie, s'agace d'une telle recommandation reçue début décembre à la mairie. «On est sensible à la végétalisation des espaces publics évidemment», avance-t-il, «mais pas à cet endroit là où l'objectif est la mise en sécurité des piétons».

Soumis au flux de voitures, l'endroit est arpenté par près de 2000 lycéens et collégiens scolarisés dans la veille ville. «Le site classé monument historique est remarquable, il s'agit d'un espace piéton, routier et événementiel. L'objectif naturel n'est pas prioritaire dans cet aménagement», argumente Pascal Monier. Selon l'élu, l'endroit a surtout besoin d'un abri de bus pour simplifier les trajets des élèves.

À lire aussi<u>Circuit des Remparts, le cinquantième départ</u>

À **VOIR AUSSI** — Quels sont les monuments les plus visités au monde ?

Un parvis déjà «trop petit» pour les sorties de messe

Des tribunes sont par ailleurs installées chaque année sur le parvis à l'occasion du Circuit des remparts, une course automobile renommée. Un impératif qui supposerait donc «d'installer un arbre en pot» afin qu'il soit mobile. Une éventualité compromise par la préconisation d'installer un végétal « aux hautes tiges», souligne la Ville. Un avis

partagé par Monseigneur Hervé Gosselin. L'évêque d'Angoulême s'inquiète de l'aspect esthétique du parvis. «On a une façade magnifique qui vient d'être restaurée, ce serait dommage d'en gâcher la vue en plantant un arbre», décrit le religieux. Déjà bondé à chaque sortie de messe, le parvis de la cathédrale lui semble par ailleurs «trop petit» pour y appliquer cette préconisation de la DREAL.

Contactée par Le Figaro, la DREAL, qui rappelle que le dossier est toujours en cours d'instruction, n'a pas souhaité s'exprimer